

Le .fr et le .re ouverts aux particuliers avant l'été 2006

Voilà une nouvelle qui va réjouir les internautes! Dans son communiqué l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) indique que :

« Les personnes physiques peuvent actuellement s'enregistrer sous les domaines de second niveau .nom.fr ou .nom.re, avec les syntaxes « patronyme.nom.fr » ou « patronyme-champlibre.nom.fr ». » L'assouplissement prévu permettra aux personnes physiques majeures ayant une adresse en France d'enregistrer les noms de domaine de leur choix directement sous .fr ou .re (par exemple : « cequejeveux.fr »). Les particuliers pourront utiliser les noms de domaine comme supports d'adresses email pérennes et/ou comme pointeurs vers des contenus diffusés sur internet tels que pages personnelles et blogs. La date précise de l'ouverture ainsi que les modalités détaillées seront rendues publiques au moins trois mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'enregistrement. Rappelons que l'AFNIC est composée d'acteurs publics et privés : représentants des pouvoirs publics, utilisateurs et prestataires de services Internet.